

**CONTRAT DE CESSION DE DROIT**

Les soussignés :

M. \_\_\_\_\_  
 Demeurant \_\_\_\_\_ ci-dessous dénommé  
 "Auteur"  
 d'une part,

et la Société **poetik sàrl**, dont le siège est à l'Avenue Guillemin 4 -1009 Pully - Suisse ci-dessous  
 dénommée "Fabricant",  
 d'autre part,

ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

M. \_\_\_\_\_ cède au Fabricant qui accepte pour lui et ses ayants droits, dans les termes des  
 dispositions ci-après énoncées, le droit exclusif d'exploiter sa propriété littéraire sur le poème (haïku) reproduit ci-dessous  
 :

**Haïku**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Dans le cadre du présent contrat, l'Auteur cède au Fabricant le droit exclusif d'imprimer, de publier, de reproduire et de  
 vendre ledit poème sous forme de vêtements ou sous formes d'éditions de tous formats.

L'auteur cède en outre au Fabricant, qui aura seul le pouvoir de les gérer et d'en disposer, tous les droits patrimoniaux de  
 reproduction et représentation du poème, sans aucune exception ni réserve.

La présente cession aura effet en tous lieux et pour tout le temps que durera la propriété littéraire de l'Auteur et de ses  
 ayants droit, d'après les législations tant nationales qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures,  
 y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

L'Auteur garantit au Fabricant la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés, contre tous troubles,  
 revendications et évictions quelconques.

Le Fabricant ne fera pas figurer sur les vêtements de la marque poetik le nom de l'Auteur. Le Fabricant fera figurer sur  
 tout autre support le nom de l'Auteur, son pseudonyme ou la marque que celui-ci indiquera et il n'apportera aucune  
 modification à l'ouvrage sans l'autorisation de l'Auteur.

Pour prix des droits d'auteurs cédés ci-dessus, le Fabricant :

Offrira un exemplaire du vêtement créé incorporant le poème à l'Auteur.  
 Insérera dans le site www.poetik.org une fiche personnel sur l'Auteur sous la rubrique les  
 poètes.

Les droits d'adaptation, de reproduction et de représentation cédés au premier paragraphe du présent contrat  
 comprennent notamment :

Pour le droit d'adaptation et de reproduction :  
 le droit de traduire en toutes langues et de reproduire les traductions qui en seront faites sur les vêtements de la marque  
 poetik.

Fait et signé en 2 exemplaires,  
 à Pully, le

.....  
 L'Auteur

.....  
 Alain Raymond

.....  
 Le Fabricant poetik sàrl

.....  
 Stéphane Gonus